

# Règlement de l'épreuve

## Présentation de l'évènement :

« 24h VTT » est une épreuve d'endurance organisée autour de Pont d'Ouilly (14690).

Ce défi s'inscrit dans le cadre de la manifestation le « Festival les Extraverties » organisée par la Communauté de Communes du Pays de Falaise.

Néanmoins, l'épreuve « 24h VTT » est organisée par l'association Pont d'Ouilly Loisirs dont le siège social se situe au 11 Rue stade René Vallée, 14690, Pont d'Ouilly. N° SIRET : 327 002 929 00039 / N° APE : 9329Z

L'association Pont d'Ouilly Loisirs est agréée à la Jeunesse et Sports (n°: 01484050). L'association est assurée pour l'ensemble de ses activités au sein de la compagnie « Mesmin Assurances ».

## Déroulement de l'activité :

Le départ de la manifestation aura lieu le vendredi 22 Mai à 13h. L'arrivée est prévue le samedi 23 Mai à 13h.

Nous accueillerons les participants de 9h00 à 11h00 le vendredi 22 Mai au camping de la base de loisirs (Point Accueil Jeunes).

Un dossard vous sera fourni. Attention, aucun départ ne pourra être enregistré après 12h00.

Nouveauté 2020 : une « épreuve jeune », d'une durée de 6H est proposée pour les jeunes de 12 à 17 ans. Le départ se fait à 13h, en même temps que les 24H.

Enfin, un briefing sera organisé 15 minutes avant le départ.

**Important : Nous demandons au relayeur de chaque équipe d'être déguisé lors du premier tour.**

Le participant, seul ou en équipe, devra donc réaliser un circuit d'environ 7km dans les chemins de la Suisse Normande.

À la fin du défi, le nombre de tours effectué sera transmis à titre indicatif.

## Les participants :

Le défi 24H sera réalisable seul ou en groupe (8 personnes maximum par équipe).

Les participants devront être âgés au minimum de 16 ans pour pratiquer l'activité.

Les vététistes mineurs devront obligatoirement participer à l'épreuve en équipe. Les mineurs âgés de 16 à 17 ans devront être accompagnés d'un majeur au minimum présent sur le site.

Le défi 6H sera réalisable **uniquement** en groupe (de 4 maximum par équipe), sous réserve de la présence d'un adulte responsable sur le site.

Une autorisation parentale sera obligatoire pour tous les mineurs. Le modèle est à télécharger sur le site internet <http://www.lesextraverties.com>

Un concurrent pourra s'inscrire dans une seule et unique équipe.

L'événement sera ouvert à tous les vététistes, licenciés et non-licenciés.

Pour des raisons de confort et de sécurité, nous limitons le nombre de participants à 60 équipes et 20 solos.

## Inscriptions :

Les inscriptions sont ouvertes du samedi **1<sup>er</sup> décembre 2019 au samedi 18 mai 2020 à 00h00**. Elles ont pour vocation de réserver l'emplacement jusqu'à la validation de votre dossier. Le nombre de place est limité à 350 participants.

Nous demandons au capitaine de chaque équipe de veiller à la parfaite complétude du dossier d'inscription pour son équipe (informations et documents demandés).

Les participants s'engagent à être en bonne condition physique, permettant la pratique sportive en toute sécurité. Il est demandé à chaque participant d'être suffisamment entraîné pour participer à l'épreuve. Votre participation vaut déclaration de bonne santé.

Tout dossier incomplet sera rejeté.

## Annulation :

En cas d'annulation après le **mercredi 22 avril 2020**, les frais d'inscription ne seront pas remboursés.

En revanche, en cas d'incapacité à participer à l'évènement, il sera possible de céder sa place à un remplaçant à condition que ce dernier fournisse tous les documents nécessaires à l'inscription au plus tard le jour du défi (avant le départ).

## Sécurité :

Le VTT est une pratique sportive nécessitant prudence. L'association se dégage donc de toutes responsabilités quant à la présence d'obstacles sur le parcours (pierres, racines...).

Les vététistes doivent respecter le code de la route. De ce fait, ils s'engagent à adapter leur vitesse en fonction de la situation.

Par ailleurs, chaque participant s'engage à vérifier qu'il est bien couvert par son assurance personnelle.

## Matériel :

Seuls les VTT, VTTAE et tandems en bon état et répondant aux normes de sécurité seront acceptés.

Les participants devront prévoir une **tenue adaptée à l'activité et à la météo**. Les chemins n'étant pas éclairés la nuit, il sera obligatoire de venir équipé **d'une lampe frontale et d'habits réfléchissants**. Par ailleurs, **les lumières avant et arrière** sur le VTT devront obligatoirement être opérationnelles. **L'organisme se réserve le droit d'interdire le parcours de nuit pour les VTT dont l'éclairage sera insuffisant. Le port du casque est obligatoire.**

## Respect de l'environnement :

Les participants seront tenus de ne pas jeter de débris dans la nature sous peine de sanctions. Nous demanderons aux vététistes de faire preuve de courtoisie avec les autres concurrents ainsi qu'avec les autres activités présentes sur la manifestation.

## Sanctions :

Tout manquement à ce règlement ainsi qu'un comportement pouvant nuire à autrui seront pénalisés. La sanction pourra être mise en place par la disqualification d'un vététiste voire de l'équipe complète.

## Utilisation de l'image :

En participant à ce défi, vous autoriserez l'organisme à utiliser les photos prises durant l'évènement en renonçant au droit à l'image et ce, sans contrepartie financière.

## Annulation de l'épreuve :

L'association se garde le droit d'annuler les « 24h VTT » en cas de nécessité absolue. Si tel est le cas, nous nous engageons à rembourser tous les frais d'inscription.

L'association se réserve le droit également, de modifier le règlement intérieur.

## Réclamations :

Toute réclamation devra être portée par le capitaine auprès de l'organisateur référent. Les réclamations devront être déposées au plus tard 15 minutes après l'affichage des résultats.

## Hébergement :

Il est possible de réserver un hébergement sur place avec « **l'offre hébergement spéciale 24h VTT** ». Cette formule vous permet de bénéficier d'un couchage en bungalows toilés sur notre camping à **14€ la nuitée (et 10€ la nuitée supplémentaire)**.

Des locations de tentes canadiennes sont possibles (**4 minimum par tente**). **La location d'une tente canadienne est à 3€ par personne (et 8€ la nuitée supplémentaire)**.

Ces montants seront à rajouter aux **20 € de frais d'engagement**.

En emplacement nu, nous offrons la possibilité de venir camper du jeudi au dimanche (**5€ par nuitée supplémentaire**).

Dans tous les cas, la réservation doit se faire en ligne lors de l'inscription, via HelloAsso.

## Repas :

Différents stands de restauration seront proposés tout au long du week-end aux participants.

Pont d'Ouilly dispose également de nombreux restaurants adaptés à tous les budgets.

Pour un supplément de 5€, **une formule petit déjeuner sera proposée le samedi 23 mai de 7h00 à 9h30**.

Les repas doivent être réservés lors de l'inscription en ligne.

## Païement :

Les frais d'engagement sont fixés à **5€ par personne pour les 6h et 20€ par personne pour les 24h**.

La participation comprend uniquement l'hébergement en emplacement nu pour la nuitée du samedi sur notre camping de la base de loisirs (Point Accueil Jeunes, uniquement pour les 24h).

Les inscriptions ne seront prises en compte qu'à réception du paiement via la plateforme HelloAsso.

## Informations Diverses :

Il ne sera pas possible de louer de VTT sur place. Néanmoins, un stand d'entretien VTT sera proposé aux participants (prestation payante).

**Chaque participant s'engage à prendre connaissance du règlement et à le respecter.**